

## INFORMATION SUR LA DETECTION DU NIPAH VIRUS

Le 4 mai 2015, le SIVAP a été informé de résultats positifs pour le Nipah virus concernant 3 roussettes des roches (*Pteropus vetulus*) sur les 14 qui constituent la collection du parc zoologique et forestier. Ces roussettes ont été confiées au parc zoologique il y a 5 ans, suite à une saisie auprès d'un particulier qui les avait capturées dans le milieu naturel. Ces analyses constituaient une première recherche de ce virus en Nouvelle-Calédonie. Jusqu'alors, aucun cas humain ou animal, avéré ou suspect, de pathologie liée à ce virus, n'avait été rapporté et permettait de suspecter la présence de ce virus en Nouvelle-Calédonie.

### Le virus NIPAH

Il s'agit d'une maladie zoonotique émergente, pour laquelle il existe peu de données bibliographiques. En effet, ce virus a été découvert en 1999, initialement en Malaisie, puis dans d'autres pays du sud-est asiatique. Le réservoir du virus est constitué par les chauves-souris du genre *Pteropus*, dont les représentants en Nouvelle-Calédonie sont communément appelés roussettes. Toutefois, le porc peut constituer un hôte amplificateur de la maladie. Chez l'homme, la pathologie cause un syndrome grippal pouvant évoluer vers une encéphalite. Il n'existe à ce jour, pas de traitement spécifique. La transmission se fait par contact avec les sécrétions corporelles des individus infectés (roussettes, porcs, humains) ou via les équipements contaminés.

Malgré l'absence de signe de contamination avérée chez les humains, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en collaboration avec la Province Sud a souhaité mettre en place dans les plus brefs délais le plan d'action suivant :

### MESURES IMMEDIATES au PARC ZOOLOGIQUE

- Euthanasie des 3 roussettes séropositives et des porcs au titre du principe de précaution,
- Mise en confinement des 11 autres roussettes de la collection,
- Prélèvements sanguins sur les roussettes et les porcs,
- Mise en place des mesures de protection des soigneurs du parc.

### INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES

En parallèle, des recherches actives ont été décidées afin de mieux appréhender la répartition de ce virus à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie :

- sur les populations de roussettes par prélèvements dans le milieu naturel. Pour ce faire, des rencontres intégrant également l'Institut Agronomique Calédonien et le Conservatoire des Espaces Naturels vont être déclenchées,
- sur les populations de cochons sauvages et de porcs d'élevage. Un envoi immédiat de 400 sérums dont 100 prélevés sur des cochons sauvages déjà disponibles en sérothèque vont être envoyés en Australie pour recherche du virus Nipah. Cet envoi sera complété si besoin par de nouveaux prélèvements. Les premiers résultats porcins devraient être connus d'ici environ un mois.

### REGLES D'HYGIENE

Il convient de rappeler les règles élémentaires d'hygiène à respecter pour éviter tout risque de contamination :

- les personnes devant manipuler des roussettes doivent éviter tout contact direct avec les sécrétions de ces animaux (salive, urine, fèces, ...) en utilisant des gants et en évitant de toucher ou de consommer des fruits ou autres objets ayant pu être souillés,
- les éleveurs de porcs en plein air doivent limiter toute possibilité de contamination des parcs d'élevage par les roussettes.

Toute personne ayant été en contact avec des roussettes ou des cochons et présentant des signes d'infection (maux de tête, fièvre, signes neurologiques notamment) doit le signaler sans attendre à son médecin. Des informations relatives au virus Nipah sont également disponibles sur le site de services de la DASS.

**[www.dass.gouv.nc](http://www.dass.gouv.nc)**

Tout éleveur ou éleveuse détectant des symptômes suspects dans son élevage doit le signaler à son vétérinaire sanitaire.